



## Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance

### AVIS DE PUBLICITÉ N° 2025-001

#### Appel à manifestation d'intérêt sur le Domaine Public Fluvial de la Durance à Puyvert

Le présent avis de publicité a lieu dans le cadre de l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques, et plus précisément de l'article L.2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P).

Il a pour objet de porter à la connaissance du public une procédure de sélection préalable permettant aux candidats potentiels de se manifester afin d'occuper un emplacement du domaine public fluvial pour faire du pâturage dans le cadre des objectifs du site Natura 2000 de la Durance, sur la commune de Puyvert (cf. plan en annexe).

Le SMAVD souhaite mettre en place des conditions favorables à l'installation d'un éleveur pour entretenir une parcelle des bords de Durance.

Date de publication	05 novembre 2025														
Durée de la mise en ligne de l'avis à compter de sa publication	3 semaines														
Date limite de réception des propositions	1 décembre 2025														
Département	Vaucluse														
Commune	Puyvert														
Lieudit	Ancien Terrain agricole en bord de Durance														
Objet de l'occupation	Pâturage														
Caractéristiques particulières des emplacements	1.5 ha composés d'une parcelle en bord de Durance en zone agricole non entretenue, avec un début d'implantation arbustive														
Durée de l'autorisation	L'autorisation sera délivrée pour une durée de cinq ans.														
Pièces à fournir	<p>Les candidats intéressés doivent remettre leurs propositions avant la date limite mentionnée ci-dessus.</p> <p>Les propositions comportent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'ensemble des pièces administratives nécessaires à l'établissement d'une convention d'occupation temporaire (la pièce d'identité de l'exploitant)</li> <li>• Le numéro d'éleveur</li> <li>• Le descriptif du troupeau : ovin, caprin, bovin, équin ;</li> <li>• Le nombre de bêtes dans le troupeau ;</li> <li>• Les moyens techniques mis en œuvre pour l'exercice de l'activité envisagée : clôture en filet, clôture fixe, etc. ;</li> <li>• Suivi d'hygiène et de santé du troupeau</li> </ul>														
Condition financière générales	<p>Conformément aux tarifs domaniaux 2021 adopté au comité syndical du 30 mars 2021, la redevance annuelle pour l'occupation de terrain à usage agricole est la suivante :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Type de culture</th> <th>€/ha/an</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Polyculture, pâturage sur terre agricole</td> <td>43,84 €</td> </tr> <tr> <td>Légumes de plein champ</td> <td>87,99 €</td> </tr> <tr> <td>Cultures maraîchères, vignes</td> <td>154,33 €</td> </tr> <tr> <td>Fruits à pépins</td> <td>132,48 €</td> </tr> <tr> <td>Fruits à noyaux</td> <td>110,31 €</td> </tr> <tr> <td>Lavandes et lavandins</td> <td>49,40 €</td> </tr> </tbody> </table>	Type de culture	€/ha/an	Polyculture, pâturage sur terre agricole	43,84 €	Légumes de plein champ	87,99 €	Cultures maraîchères, vignes	154,33 €	Fruits à pépins	132,48 €	Fruits à noyaux	110,31 €	Lavandes et lavandins	49,40 €
Type de culture	€/ha/an														
Polyculture, pâturage sur terre agricole	43,84 €														
Légumes de plein champ	87,99 €														
Cultures maraîchères, vignes	154,33 €														
Fruits à pépins	132,48 €														
Fruits à noyaux	110,31 €														
Lavandes et lavandins	49,40 €														

Critères de sélection	<p>Les propositions des candidats seront analysées par le SMAVD au regard des critères d'appréciation suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la capacité professionnelles (20%) : Formation agricole et/ou expérience significative</li> <li>• la capacité technique (70%) : Cohérence des outils de travail utilisé et les caractéristiques du troupeau, tout en s'adaptant au risque d'inondabilité du secteur. L'activité devra convenir au maintien des massifs arbustif (l'Eco-Pâturage raisonnable est privilégiées) ;</li> <li>• la capacité financière (10%) : Viabilité économique du projet, capacité d'autofinancement</li> </ul>
Dépôt des candidatures	<p>Les propositions sont remises au format dématérialisé à l'adresse <a href="mailto:vianey.saquet@smavd.org">vianey.saquet@smavd.org</a> ou par voie postale au Syndicat d'Aménagement de la Vallée de la Durance 190, rue Mistral 13 390 MALLEMORT</p>
Service à contacter pour renseignement	Vianey SAQUET-GOUVILLE, 07.84.45.71.22

# Carte AMI DPF Puyvert



0  
60 m

